



A R R E S T DU CONSEIL D'ETAT DU ROI,

*CONCERNANT les reconnoissances qui se seront données en
payement des Papiers du Canada, liquidés en consequence
de l'Arrêt du Conseil du 29. Juin 1764.*

Du 2. Juillet 1764.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ETAT.



LE ROI voulant régler la forme & la distribution des reconnoissances qui seront données en payement des Lettres de change & Billets de Monnoye du Canada, suivant la liquidation prescrite par l'Arrêt du Conseil du 29. Juin dernier; & Sa Majesté jugeant à propos de faire connoître ses intentions pour le payement des intérêts & des Capitaux desdites reconnoissances. Oui le rapport; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui suit:

A R T I C L E P R E M I E R.

LES reconnoissances seront payables au Porteur, & garnies de six coupons d'intérêts, à raison de quatre pour cent par an, qui com-